

Viol sur mineure à Mandji

Écroulé pour sodomie sur sa cousine de trois ans

SCOM
Libreville/Gabon

S'IL lui était donné la possibilité d'effectuer un petit retour dans le passé, Maxime Moulenda réfléchirait certainement à deux fois, avant de rééditer le type de geste commis par lui sur la petite L. B., sa cousine de 3 ans. Ce compatriote de 21 ans, ouvrier dans une entreprise pétrolière, vient en effet d'être incarcéré à la prison centrale de Mouila, pour faits d'abus sexuels à l'encontre d'une mineure. Les faits à l'origine des déboires judiciaires du jeune homme remontent à près d'une semaine. Nous sommes le matin ce jour-là. Maxime Moulenda quitte le



Photo : Kassa Juste

La brigade de gendarmerie de Mandji, qui a procédé à l'interrogatoire du présumé délinquant sexuel.

domicile familial pour une virée avec des amis à travers différents troquets du chef-lieu du département

de Ndolou. Il rentre chez lui en tout début d'après-midi, dans un état facile à deviner. Ivre ! La demeure

est presque vide, car les parents sont tous allés, au petit matin, aux champs. Exceptée L.B., qu'il ont laissée

sous la garde de son aîné. Profitant du vide ainsi créé, il ressent une soudaine envie d'exercer sa libido sur la gamine. Pour ce faire, la fillette est introduite de force dans la chambre, où elle est soumise à ce qu'il conviendrait d'appeler un clavaire. Quelque temps après, la mère de la mineure, qui est rentrée à la maison, fait un constat épouvantable : du sang dans l'eau du bain de l'enfant. Prise de panique, elle inspecte minutieusement les parties intimes de la fillette et découvre, avec stupeur, des blessures au niveau de son rectum. Mise en confiance par sa mère, l'enfant lui relate les faits subis par elle pendant son absence. La brigade de Mandji est immédiatement saisie. Elle recommande à la plaignante de procéder à

des examens médicaux. Ceux-ci, effectués au centre médical de Fougamou, une localité voisine, sont sans appel : l'enfant a été victime d'une tentative de pénétration anale ayant occasionné des lésions. A la lumière de ces faits, le cousin présumé malveillant est arrêté par les Officiers de police judiciaire (OPJ). Maxime Moulenda se montrera ensuite coopératif, en avouant son acte lors de l'audition. « Je regrette ce geste commis en état d'ébriété, je n'avais pas toute ma tête en place », osera-t-il insinuer. Ces excuses n'auront pas suffi pour empêcher le procureur de la République de faire coffrer le présumé délinquant sexuel, qui attend désormais son jugement en prison.

Vol aggravé au quartier Cent-Manguiers (Port-Gentil)

Il coupe 400 m de câble de courant à sa voisine pour en retirer le cuivre

CNE
Port-Gentil/Gabon

Stephen Itsouga Akendengué profitait, semble-t-il, des moments de sommeil de sa voisine pour s'introduire de temps à autre chez elle. Dans ses mains, un couteau, pour sectionner le câble d'électricité de la dame. Objectif, en retirant le cuivre et le vendre, afin de subvenir aux besoins de son nourrisson.

LES faits se déroulent au quartier Cent-Manguiers, dans le quatrième arrondissement de la capitale économique gabonaise. Une dame constate des coupures récurrentes d'électricité chez elle, la nuit tombée. Elle soupçonne plus particulièrement son voisin, Stephen Itsouga Akendengué, 20 ans, d'être à l'origine de cette situation, qui est aggravée par la section des câbles de courant sur la même ligne. La pratique serait d'ailleurs tout simplement ambiante dans cette partie de



Photo : CNE

Stephen Itsouga Akendengué, le voleur présumé.

la commune de Port-Gentil, selon des sources concordantes.

« Aucun jour ne passe sans qu'un riverain ne se plaigne de la section de ses câbles de courant », soutient un habitant du quartier. Stephen Itsouga Akendengué aurait ainsi, au fil des

jours... ou plutôt des nuits, réussi à sectionner jusqu'à 400 m de câble de courant sur la ligne de sa voisine ! La victime, qui veut en avoir le cœur net, saisit la Police judiciaire d'une plainte contre "X". Elle n'oublie toutefois pas de leur dire qu'elle a un suspect : son voisin Itsouga Akendengué.

Quelques jours d'investigations rondement menées, avec l'appui de précieux "biscuits" servis par des indics, seront suffisants pour que Stephen Itsouga Akendengué soit appréhendé. Le jeune homme commence par nier les faits avant, finalement, d'avouer son forfait.

Interrogé par des officiers de police judiciaire, il explique qu'à la nuit tombée, il entrait effectivement dans la maison de sa voi-

sine, muni d'un couteau, pour y couper les câbles de courant. Il se veut même plus précis : « Je coupe ces câbles de courant pour reti-

rer le cuivre qui est à l'intérieur et le revendre en vue d'acheter le lait de mon enfant de trois mois... » Avant de préciser, comme

pour se dédouaner : « j'avais un travail, mais j'ai été licencié à cause de la crise. C'est pourquoi, j'ai commis ce délit. »



Photo : CNE

Itsouga Akendengué volait des câbles de courant de sa voisine pour en extraire le cuivre.

À PARIS, AU RAYON D'OR

Des GRANDES marques à PETITS prix !

Jusqu'à **-50%**

EASTPAK	HERSCHEL	TED LAPIDUS	JUMP
SAMSONITE	KIPLING	HELLO KITTY	SNOWBALL
DELSEY	LIPAULT	LACOSTE	TANN'S

www.rayondor-bagages.fr

<p>■ M° République 178, rue du Temple PARIS 3^e Tél. : 00 33 1 42 72 03 76</p>	<p>■ M° Gare de l'Est 81, Bd de Strasbourg PARIS 10^e Tél. : 00 33 1 40 35 12 72</p>	<p>■ M° Gare du Nord 7, Bd de Denain PARIS 10^e Tél. : 00 33 1 45 26 88 72</p>
--	--	--

PAS D'ENVOI - VENTE EXCLUSIVE DANS NOS MAGASINS - DETAXE A L'EXPORTATION